

Brèves du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 novembre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 novembre 2017 sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal TURRI.

Affectation de dépenses

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'inscrire les factures ci-après à l'état de l'actif de la commune en dépenses d'investissement les factures suivantes :

- PONTIGGIA d'un montant de 1 225,92 € concernant l'achat d'un jeu à ressort pour le plateau sportif
- COLLINET d'un montant de 3 945,04 € concernant l'achat de nouvelles tenues et accessoires pour les pompiers

URBANISME

Monsieur Jean Luc MULLER, Adjoint COMMUNIQUE les trois demandes de Déclarations Préalables suivantes :

- Communication de la demande de Monsieur Jean Paul ZELLER pour la construction d'un garage et d'une place de parking sur sa propriété sise 13 rue des Alliés.
- Communication de la demande de Monsieur Emmanuel NAEGELEN pour la construction d'un mur de soutènement en limite de propriété sur sa propriété sise 3B rue de la 1^{ère} Armée.
- Communication de la demande de Monsieur Marc LEHE pour la division de la parcelle en vue de construire sise section 2 n° 214.

CONSEIL DEPARTEMENTAL – Convention de répartition des charges

Le Conseil Départemental a en charge l'aménagement et la conservation des routes départementales. Toutefois en agglomération cette compétence de principe est partagée avec les communes en raison des obligations pouvant peser sur le Maire au titre de ses pouvoirs de police. Dans un souci de clarification l'Assemblée Départementale a approuvé par délibération du 23 juin 2017 une convention type fixant la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération entre le Département et les communes. Monsieur le Maire donne lecture de cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE les termes de la convention de répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération, sous réserve de la modification de l'article 7 et par le retrait des mots déneigement et déverglaçage dudit article, afin que le Conseil Départemental continue d'assurer les déneigement et le déverglaçage sur les routes départementales en agglomération.

COMMISSION LOCALE D EVALUTATION DES CHARGES TRANSFEREES – Rapport

Monsieur le Maire communique au Conseil e rapport de la CLECT qui a pour finalité de retracer le montant des charges transférées entre les communes et l'EPCI en l'occurrence Saint-Louis Agglomération.

Dans sa réunion du 29 septembre 2017, la CLECT de Saint-Louis Agglomération a adopté le rapport d'évaluation des charges transférées.

Dans ce rapport des charges transférées sont identifiées pour les compétences portant sur les aires d'accueil des gens de voyage (Saint-Louis et Huningue) et pour les zones d'activités économiques (Bartenheim, Blotzheim, Hégenheim, Hésingue, Huningue, Kembs, Village-Neuf, Schlierbach et Sierentz) pour un montant total de 175 814 € à déduire des Attributions de Compensation dues aux communes concernées.

La commune de STETTEN n'est pas impactée par ces transferts de charges

LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT de Saint-Louis Agglomération du 29 septembre 2017

6° SAPEURS POMPIERS

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2016 et du 3 avril 2017 relative à un rapprochement avec le Corps de Première Intervention Non Intégré (CPINI) de Helfrantzkirch, une rencontre s'est tenue en Mairie de Helfrantzkirch le 7 novembre en présence des Municipalités, des Chefs de Corps et de leurs adjoints. Le principe d'un rapprochement a été acté, sous réserve qu'il s'opère par une intégration du CPINI de Stetten, qui serait dissout, à celui de Helfrantzkirch.

Il a également été convenu que les locaux et le matériel de Stetten, resteraient opérationnels.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE le principe de rapprochement des CPINI de Stetten et de Helfrantzkirch selon les termes de la convention à intervenir en ce sens, DECIDE de la dissolution du CPINI de Stetten et CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches réglementaires auprès des autorités compétentes.

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PLH de Saint Louis Agglomération

Par délibération du 25 octobre 2017 Saint Louis Agglomération a décidé d'engager l'élaboration d'un PLH (Programme Local de l'Habitat) à l'échelle de son nouveau périmètre de compétence. Monsieur le Maire présente cette délibération.

Saint Louis Agglomération – Dotation de Solidarité Communautaire

Monsieur le Maire informe que par délibération du 20 septembre 2017 Saint Louis Agglomération a décidé de verser à chaque commune membre la Dotation de Solidarité Communautaire. Pour Stetten cette dotation s'élève à 10 164 € et couvre le versement au SDIS (Services Départemental d'Incendie et de Secours) et la contribution au FPIC (Fonds nationale de péréquation des ressources intercommunales et communales). Ce montant sera inscrit en recette lors de la Décision Modificative du mois de décembre. LE CONSEIL MUNICIPAL, EN PREND acte.

SAINT LOUIS AGGLOMERATION – Ordures ménagères

Monsieur le Maire informe que suite à la décision du Bureau de Saint Louis Agglomération du 12 octobre 2017 le Service Environnement va lancer un programme de conteneurisation des ordures ménagères dont les principales étapes sont les suivantes :

- Enquête en porte à porte par des agents du service et jusqu'au mois de février 2018. En cas d'absence un courrier et un questionnaire seront déposés dans la boîte aux lettres.
- Commande des bacs de mars à juin 2018
- Distribution des bacs de porte à porte à partir de septembre 2018 jusqu'à fin décembre.

COMMISSION

Monsieur Christian FUCHS a assisté à la commission Tourisme ce mardi 14 novembre et présente un bref compte rendu.

SALLE POLYVALENTE

Monsieur Alexis BASSO, Président de la Salle Polyvalente signale des infiltrations d'eau suite aux grosses pluies du dimanche 12 novembre et que le lave-vaisselle est hors d'usage. Monsieur le Maire informe que l'intervention l'entreprise DI BIASE est programmée pour l'étanchéité des vélux et que l'achat d'un autre lave-vaisselle va être envisagé. D'autre part des travaux de rénovation de la salle seront étudiés pour être inscrits au budget 2018.

CHORALE ATOUT CHŒUR .

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président de la Chorale « Atout Chœur » qui informe que le concert de Noël aura lieu samedi 2 décembre à 18heures à la Chapelle Notre Dame du Chêne à Blotzheim. Il regrette que cette manifestation ne puisse se tenir à l'église de Stetten.

MANIFESTATIONS

Madame Anne BEZARD, Adjointe communique les prochaines manifestations :

- Le dimanche 10 décembre la Saint Nicolas
- Le dimanche 14 janvier 2018 la réception des vœux et le repas des Aînés

Elle sollicite les conseillers municipaux pour les préparations qui auront lieu le samedi 9 décembre à 14h et le samedi 13 janvier à 14h.

L'intégralité des décisions du Conseil Municipal peut être consultée en Mairie ou sur le tableau d'affichage.